

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).
(MENSUEL)

N° 331. — Avril 1911.

A V I S

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 11 Avril 1911*,
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal;
- 2° Organisation du Concours de Chantilly ;
- 3° Nomination des Commissions ;
- 4° Programme des opérations et des récompenses ;
- 5° Les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
11, Place de l'Hôtel-de-Ville.

1911

SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du mardi 14 mars 1911.
Décès de M. Cagny, vétérinaire à Senlis.
La Hausse de l'Alcool.
Rectification à l'article « La Hausse de l'Alcool ».
Le Syndicat français de la main-d'œuvre agricole.
Sucre et Alcool.
Marché aux laines d'Amiens.
La Fièvre aphteuse.
Les Achats directs pour l'Armée.
La production du sucre par hectare et les rendements industriels en France et en Allemagne.
Société des Agriculteurs de France.
Les Sucres.
Jurisprudence.

Tarif des Annonces

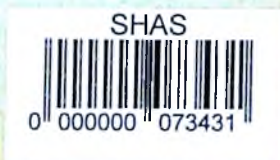
Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. » »
Une demi-page.....	5 » »
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots...	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. LELIÈVRE, trésorier de la Société d'Agriculture, à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les ventes ou achats d'animaux, de semences, etc., à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 334. — Avril 1911.

Compte Rendu des Travaux de la Société

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 14 MARS 1911

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Au bureau : MM. Lelièvre, Duplessier.

Absents excusés : MM. A. Devouge, P. Delaunay, Fautrat.

— La Société des Agriculteurs de France demande l'étendue des pertes que les intempéries ont fait subir, pour appuyer une demande de dégrèvements d'impôt foncier dont elle a saisi le Parlement.

— M. Noël, sénateur, écrit qu'il approuve très vivement le vœu émis à la dernière séance pour l'établissement de la carte agronomique de l'Oise, et qu'il prie M. le Préfet de l'étudier et de le transmettre au Conseil général.

— M. Gibert annonce, avec une évidente satisfaction, que ses études sur les chardons vont avoir les honneurs de la discussion devant une commission de spécialistes réunis au ministère de l'Agriculture.

La Société était appelée à choisir la ville où se tiendra le concours du canton de Creil.

M. le Maire de la ville de Creil, au nom du Conseil municipal, prévient M. le Président qu'il ne peut prendre en considération la demande qui lui a été faite : « Aux mois indiqués, nous avons précisément des fêtes importantes pour lesquelles la ville a des dépenses assez fortes à supporter, et il n'est pas possible de distraire du budget d'autres sommes pour un concours, cette année ».

L'hospitalité nous sera donc offerte à Chantilly dont le maire, M. Vallon, écrit à M. Martin : « Le Conseil municipal s'est montré favorable à l'idée d'un concours agricole à Chantilly au mois de juin ou juillet, et disposé à donner, à cet égard, à la Société d'Agriculture de Senlis toute la bonne

volonté et la participation que nous permettra la situation financière de la ville, très chargée, cette année ».

De plus, M. Vallon a fort obligeamment fait les démarches nécessaires auprès de M. de Foville, membre de l'Institut et rapporteur des affaires du domaine de Chantilly à sa commission administrative centrale, pour nous obtenir « les mêmes facilités que précédemment, notamment en ce qui concerne l'utilisation du manège des Grandes-Ecuries ».

M. le Président fait remarquer qu'on pourra installer, dans ce manège, non seulement la distribution des prix et le banquet, mais encore les expériences d'électricité qu'il se propose de renouveler, les précédents essais de Chambly et de Nanteuil ayant été fort peu concluants. M. Coupau, le distingué ingénieur agronome, a de nouveau promis son concours; M. Bergeron, président honoraire de la Société des Ingénieurs civils, offre de désigner un ou plusieurs ingénieurs qui se feront un plaisir de suivre également ces expériences.

M. d'Arenberg se propose d'obtenir de l'Automobile-Club un prix pour les petits moteurs (pétrole, gaz pauvre, etc).

M. Frère, directeur de la Société électrique de Chantilly, prend à sa charge les frais d'établissement de la ligue primaire et la fourniture du courant; la Société installera les canalisations de distribution pour actionner ces moteurs et alimenter les écuries.

La Société des Agriculteurs de France serait désireuse de nous voir établir des expériences sérieuses de fauchage et de fanage. M. le Président fera les démarches nécessaires pour trouver, dans les environs, une ferme où elles puissent avoir lieu.

Le Bureau fixera, dans une prochaine réunion, la date du concours et constituera la commission du concours.

Le Vice-Secrétaire,
EDMOND DUPLÉSSIER.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Décès de M. Cagny, Vétérinaire à Senlis.

M. Léon Martin, était en voyage au moment du décès de M. Cagny, et l'a connu beaucoup trop tard pour pouvoir se rendre à ses obsèques.

Mais il tient à rendre hommage au caractère et aux talents de notre collègue qui s'est fait un nom dans la médecine vétérinaire par ses nombreux travaux et dernièrement encore par un livre sur le cheval de course.

Il apportait à notre Société des enseignements très précieux, continuant ainsi l'œuvre de son père qui en avait été pendant de longues années le secrétaire et le soutien.

La Société adresse à Madame Roussel, sa sœur, et à ses enfants, ses bien sincères condoléances et l'expression de tous ses regrets.

La Hausse de l'Alcool.

Dans le « nota » qui accompagne la déposition de M. L. Roland devant la commission parlementaire des sucres et des alcools, le Bulletin parle des *Sucriers* qui assistaient à la séance de la Société. C'est une petite inexactitude. Il n'y avait pas de sucriers, il n'y avait que des cultivateurs, comme beaucoup d'autres, actionnaires dans une fabrique de sucre. Avec tous les hommes impartiaux, ils désirent, ces pseudo-sucriers, un *modus vivendi* pratique, difficile à trouver, il est vrai, qui mettrait les gens d'accord et les intérêts en équilibre. Faute de quoi, ils s'en remettent au temps et aux événements du soin de solutionner la question, et s'il fallait, pour y aider, faire l'envoi du sucre en distillerie, ils ne pourraient qu'approuver cette mesure pratique et sage.

D. D.

* * *

Rectifications à l'article « La Hausse de l'Alcool ».

- 1^o Page 14, ligne 36, c'est 700.000 (sept cent mille) tonnes de sucre et non 7.000.000 (sept millions).
- 2^o Page 15, ligne 19, « La sucrerie vendait son sucre 10 fr. », c'est 40 francs qu'il faut lire.
- 3^o M. Delpierre est président de la Commission parlementaire de la défense des intérêts économiques de la région du Nord — et non pas secrétaire.

Le Syndicat français de la main-d'œuvre agricole.

La société d'Economie sociale avait à son programme à l'avant dernière session le problème de la désertion des campagnes. M. Méline présidait aux débats.

De son côté la Société des Agriculteurs de France s'est émue du manque de bras dont souffre la culture. Elle a cherché à remédier à un mal qui menace de mort une partie importante, indispensable de la richesse natio-

nale et un comité d'études a été créé à cet effet. Ce comité, après avoir fait une enquête approfondie, a trouvé qu'il était utile de fonder le « Syndicat français de la main-d'œuvre agricole ». Celui-ci est en quelque sorte la réalisation pratique du travail théorique auquel se livre le comité sous la présidence autorisée de M. Louis Thomassin, membre de la Société nationale d'Agriculture.

Le Syndicat facilite aux agriculteurs la recherche d'ouvriers consciencieux. Il réclame pour les ouvriers un logement sain et un jardin : il désire voir les cultivateurs s'intéresser au bien-être physique et moral de ceux qu'ils emploient ; il refuserait de fournir des ouvriers à des gens les traitant mal. Le Syndicat envoie sur place, suivant les besoins, des interprètes ; on peut le consulter sur les conditions à faire aux ouvriers et sur les difficultés qui peuvent surgir entre employeurs et employés. Il rédige au besoin des modèles de conventions et de contrats.

L'immigration polonaise est actuellement favorisée et convenablement dirigée. Peut-être dans la suite ira-t-on chercher les bras qui manquent en Finlande, en Irlande ou parmi les sans-travail d'Angleterre ? En favorisant l'établissement aux champs de familles entières le syndicat a pour but de les fixer en France où dans un but patriotique il désire vivement les voir se faire naturaliser le cas échéant.

Cette première source à laquelle il s'adresse pour trouver la main-d'œuvre utile est celle qui peut permettre de parer au plus vite aux besoins actuels, mais les personnalités composant le syndicat veulent avant tout faire œuvre nationale. Aussi cherchent-elles à trouver sur le sol de France les familles et les hommes que la terre réclame. Elles se sont adressées pour cela aux populations qui n'ont pas encore déserté les campagnes mais que la pauvreté du sol ou la densité des familles disposent à l'exode vers les villes. Le Syndicat indique à ces familles des fermes où elles pourront sans quitter la terre avoir un salaire suffisamment rémunérateur.

C'est là une façon d'empêcher le mal de naître ; il faut aussi le combattre partout où il existe déjà. Pour cela il s'adresse dans les villes à la foule de ceux qu'elles ont désabusés. Pour arriver jusqu'à eux, le syndicat se met en relation avec les associations philanthropiques de Paris et des grandes villes, avec les œuvres d'assistance qui pourront lui indiquer des hommes dignes d'intérêt, susceptibles de se rattacher d'autant plus fortement à la terre qu'ils ont souffert d'en être séparés.

La Société des agriculteurs de France, la Commission d'études, et le

Syndicat sont restés étroitement unis afin de s'aider mutuellement dans cette voie de progrès pratiques.

Les bureaux du Syndicat sont établis 16, rue Lacuée Paris (XII^e arrondissement) près la Bastille. D'ici peu un tract sera publié dans le but de faire connaître l'œuvre, entreprise avec toutes les garanties de succès.

Henry GIRARD.

Secrétaire adjoint du Syndicat.

* * *

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. sauf les dimanches et jours fériés.

Le mercredi de 9 heures à 6 heures.

* * *

Conditions à remplir pour faire partie du Syndicat :

Être agriculteur ou exercer une profession connexe à l'agriculture conformément à la loi de 1884. Les femmes capables de contracter peuvent faire partie du syndicat.

Pour être membre adhérent il suffit d'en faire la demande par écrit au Président de la chambre syndicale, d'être agréé par elle et de verser une cotisation de 10 fr. par an.

Pour être membre titulaire on devra être présenté par deux membres titulaires, admis par la Chambre syndicale à la majorité des membres présents et verser une cotisation de 20 fr. par an.

* * *

Liste des Membres de la Chambre Syndicale.

- MM. Ulysse Roussel, président de la Société d'Agriculture de Clermont (Oise) propriétaire à Montdidier (Somme), *président*.
Mancheron, agriculteur-distillateur, à Survilliers (Seine-et-Oise), *vice-président*.
Léon Petit, agriculteur à Crégy, par Meaux (Seine-et-Marne), *vice-président*.
Morel d'Arleux, agriculteur à La Queue-en-Brie (Seine-et-Marne), *trésorier*.
A. Courtin, secrétaire général adjoint de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France, au Château de Chesne, par Salbris (Seine-et-Oise), *secrétaire*.

Henry Girard, agriculteur, domaine de Bertrandfosse, à Plailly (Oise),
secrétaire-adjoint.

Petit-Jarlet, agriculteur-distillateur à Hénouville par Ivry-le-Temple
(Oise), *membre de la Chambre Syndicale.*

De Montaignac, administrateur de la raffinerie de Bresles (Oise) et
53, rue de Chateaudun, à Paris, *membre de la Chambre Syn-*
dicale.

René Dufflot, agriculteur à la Haye-le-Comte par Louviers (Eure) et
7, rue de St-Petersbourg à Paris, *membre de la Chambre Syn-*
dicale.

Sucre et Alcool.

Commençons d'abord par annoncer que la Société des Agriculteurs de l'Oise et le Syndicat de Défense Agricole de l'Oise se sont rendus près des ministres du Commerce et de l'Agriculture pour réclamer le maintien du *statu quo*. C'était urgent, car les adversaires de la distillerie marchent bon train.

D'autre part. M. Delpierre, le député agricole de l'Oise, vient d'adresser, en date du 19 mars, une demande d'interpellation sur la « crise sucrière ».

Il y aura un gros débat sur lequel nous reviendrons.

Enfin, devant la polémique engagée et les intrigues qui se nouent, nous tenons à reproduire le compte rendu fidèle de la réunion tenue le 21 février 1911 par le groupe parlementaire de défense des intérêts du Nord, sous la présidence de M. Delpierre.

Séance du 21 février 1911.

Le groupe se réunit à deux heures et demie, dans le local du 2^e bureau, sous la présidence de M. Delpierre.

M. Delpierre demande si le groupe est d'avis d'adopter un ordre du jour comme conclusion de l'enquête à laquelle il vient de se livrer au sujet de l'envoi du sucre en distillerie, conformément à l'art. 40 de la loi de finances de 1910.

MM. Castelin et Ringuier estiment qu'il n'est pas nécessaire de voter des conclusions et qu'ils se considèrent comme obligés, quelle que soit la décision qui interviendra, à défendre les intérêts de leurs mandataires.

Après discussion, il est décidé, à une forte majorité, que le groupe passera au vote sur les ordres du jour qui sont proposés par MM. Jouancoux et Delpierre.

L'ordre du jour de M. Jouancoux est mis aux voix le premier. Il est ainsi conçu :

« Le Groupe de défense des intérêts du Nord, désirant donner à la distillerie le droit d'employer le sucre pour sa fabrication, prie le gouvernement de laisser entrer le sucre en franchise dans les distilleries pour la fabrication de l'alcool. »

Cet ordre du jour est repoussé.

Lecture est donnée de l'ordre du jour déposé par M. Delpierre et qui est ainsi conçu :

« Le Groupe..., après avoir entendu les mandataires autorisés de la sucrerie, de la distillerie, de l'agriculture et des industries de l'alcool.

» prie M. le ministre des finances de maintenir le « statu quo »,

« Et considérant :

» que l'utilisation beaucoup plus considérable du sucre dans l'alimentation est le seul moyen immédiatement efficace de parer à la crise qui menace l'existence même de la sucrerie française,

» décide de demander au Parlement la réduction à 15 fr. de l'impôt de consommation qui frappe actuellement le sucre. »

La division est demandée après les mots « de maintenir le statu quo ».

Cette première partie est votée à une très forte majorité.

Toute la deuxième partie est adoptée à l'unanimité et le groupe décide qu'une délégation composée des membres du bureau donnera connaissance de cet ordre du jour aux trois ministres intéressés.

Ont pris part à la discussion : MM. Castelin, Potié, Ringuier, Delpierre, Dansette, Guislain, Briquet, Loth, Jouancoux, Vandame, Heuzé.

La séance est levée à quatre heures du soir.

Pour extrait conforme :

Le Président : D^r DELPIERRE.

Monsieur le Directeur du *Progrès Agricole*, Amiens.

Je lis toujours avec le plus grand intérêt *Brutus*, dont j'apprécie à leur valeur, depuis de longues années, la verve gauloise et le robuste bon sens : aussi, est-ce avec autant de surprise que de regret, que je lui ai vu, dans le dernier numéro du *Progrès*, faire siens certains arguments qui courent,

en ce moment, la presse spéciale, les couloirs du Palais-Bourbon, au sujet d'une prétendue *crise de la Sucrierie* et contre la *Distillerie*, qui serait la cause de cette situation. Et Brutus finit par prôner comme remède, l'autorisation de distiller en franchise de droits, tout ou partie du stock encombrant de surproduction de sucre, que la Sucrierie traîne lourdement, nouveau rocher de Sisyphe, depuis 1905. Je suis certain, qu'après avoir lu les observations que je viens vous demander la permission de lui soumettre, il se rangera à mon avis dans cette question intéressante pour toute la culture betteravière.

Je laisse absolument de côté les cours actuellement pratiqués pour l'Alcool, aussi bien que pour le Sucre, sur la campagne actuelle. Ils ne peuvent avoir aucune influence ni sur les intérêts de la culture, ni sur le fonctionnement des deux industries, en ce qui touche la betterave dont le travail est, on peut l'affirmer, terminé partout.

Ce premier point acquis, je dirai que la comparaison des cours cotés pour les 4 mois d'octobre, c'est-à-dire pour la prochaine campagne, sont loin de présenter un écart qui permette de dire que la *Sucrierie* est menacée dans son existence et que la concurrence lui est impossible avec la *Distillerie*.

Cet écart fut-il plus grand encore, pourrait-il être, *actuellement*, l'occasion d'une concurrence mortelle pour la *Sucrierie* ?

J'affirme que non ! et pour s'avancer ainsi, il suffit d'examiner la situation respective des deux Industries.

La *Sucrierie*, à peu près exclusivement Industrielle, c'est-à-dire achetant à la Culture, les betteraves nécessaires à son fonctionnement, travaille environ 7 millions de tonnes de racines récoltées sur environ 235.000 hectares. La distillerie écrase environ 1 million 500.000 tonnes récoltées sur 50.000 hectares, et là dessus un bon tiers appartient aux Distilleries agricoles travaillant exclusivement leurs propres récoltes et n'achetant rien au dehors, par conséquent, n'exerçant et ne pouvant exercer aucune concurrence vis-à-vis de la *Sucrierie*. Il reste donc 1 million de tonnes, en présence de 7 millions, et 50.000 hectares vis-à-vis de 235.000, il y a loin de l'un des termes à l'autre ! Les Usines Industrielles, qui travaillent ce million de tonnes ont une capacité limitée par leur outillage — admettons qu'elles puissent augmenter, en forçant le travail, leur puissance d'absorption de 10 % — car la perte de densité des racines s'oppose à l'augmentation, par prolongation du temps de la campagne ; quant à construire des usines nouvelles — cela ne s'improvise pas — et surtout ne se fait

pas pour une année. Donc, la *Distillerie Industrielle* pourrait éventuellement concurrencer la *Sucrierie* pour 100.000 tonnes et les lui enlever. Peut-on dire sérieusement qu'une Industrie employant 7 millions de tonnes de matières premières est menacée dans son existence parce qu'elle n'aurait plus que 6 millions 900.000 tonnes ! La concurrence pouvant exister actuellement, est donc non pas à l'égard de la *Sucrierie* — mais à l'égard de certaines *sucrieries* voisines des *Distilleries Industrielles*, et quand celles-ci auront rempli leurs carnets d'achat — de la quantité de tonnes qu'elles sont capables de travailler — tout le reste sera abandonné sans aucune concurrence aux *Sucrieries*.

Donc, résumons : il n'y a que des concurrences individuelles, et nullement une concurrence générale. La culture n'y perd rien, *au contraire*, l'Etat pas davantage. Et alors ?

Nous trouvons, d'un côté, une production d'alcool déficitaire — et naturellement des prix en hausse — parce qu'il y a eu une récolte de betteraves très médiocre, pas de *fruits*, peu de *vin*, mauvaise récolte de *céréales*, et prix de ces dernières très élevés.

De l'autre côté, une production de sucre, en diminution *cette année*, mais encombrée, alourdie par un stock important, provenant des 5 ou 6 dernières récoltes — en d'autres termes, nous avons de la *surproduction*.

A qui la faute ? Serait-ce par hasard à la concurrence de la *Distillerie* ?

Il est incalculable de vouloir faire payer à la *Distillerie* les fautes et l'imprudences de la *Sucrierie*, en surchargeant cette dernière, d'un stock de 3/6 créé artificiellement en transformant en alcool, les vieux sucres en magasin, et ce, pour arriver à quel but ? *Reconstituer ce même stock de sucres, en continuant la surproduction*. Cette manière d'agir peut être un mouvement de l'égoïsme humain, mais quant à être logique et sensée, c'est une autre affaire.

Je comprendrais davantage — comme cela s'est déjà fait, que certaines *sucrieries*, outillées pour cela — ou faisant le nécessaire — fabriquassent du 3/6 au lieu de sucre.

Qu'on se garde donc de vouloir faire intervenir l'Etat — qu'on laisse donc le temps, les saisons et le libre fonctionnement des lois économiques faire leur œuvre, et *Sucriers* et *Distillateurs* faire leurs affaires comme ils le pourront et l'entendront. Tout le monde y gagnera.

On a beaucoup parlé de spéculation, ces temps-ci, à propos de la hausse très accentuée des cours de la présente campagne, je ne voudrais pas essayer de déterminer quel a été le quantum de sa part dans les cours

pratiqués, mais ce que je perçois *très nettement*, c'est que la hausse spéculative n'est possible que lorsque les vendeurs d'une marchandise sont dans l'impossibilité de la livrer. *C'est donc qu'ils ont vendu ce qu'ils n'avaient pas*, en d'autres termes, *venu à découvert*. Et voilà les gail-lards, ennemis de l'Agriculture, ennemis de l'Industrie, vampires de la fortune publique, qui crient à l'*accaparement* et font marcher la Sucrerie, pour demander l'autorisation de transformer en 3/6 les stocks de sucre.

Si le gouvernement se laissait persuader à accéder à cette demande, sait-on ce qui se passerait ? Les vendeurs à découvert seraient avertis à *temps, les premiers*, et seraient seuls à profiter de la petite *combinazione* sur le dos de la culture et de la Distillerie agricole, et de la Distillerie Industrielle dont les marchés sont passés — car l'acool baisserait d'une chute profonde — aussi bien pour la campagne actuelle que pour la prochaine — et cette chute deviendrait effondrement, à la récolte, si celle-ci, favorisée par la saison, se révèle considérable.

Le jour où l'on voudra, non pas servir des intérêts particuliers, mais le bien général et la morale, il faudra interdire législativement, les ventes de marchandises à découvert, en exigeant que toute opération de vente ait pour point de départ le producteur détenteur de la marchandise, par un acte endossable, cessible, divisible et permettant toutes les opérations successives auxquelles il servirait de titre.

Mais ce serait tellement logique et honnête que je doute, bien fort, que jamais on veuille même examiner cette idée.

Croyez bien, Monsieur le Directeur, à mes sentiments très distingués.

G. DE MAGNITOT,
Agriculteur-Distillateur,
Château de Magnitot (S.-et-O.).

Marché aux laines d'Amiens.

La première vente publique au marché aux laines brutes d'Amiens, dont nous avons annoncé la création récente, est fixée au 13 mai ; les ventes suivantes se succéderont toutes les trois ou quatre semaines. Nous recevons sur ce sujet la note suivante :

Au point de vue de l'éleveur, le but du marché aux laines d'Amiens est de créer, par l'affluence des laines, le milieu favorable à l'obtention des plus hauts prix ; — pour l'acheteur, de grouper et classer sous sa main les quantités et les qualités à son choix.

Les différents marchés continentaux ont profité ces temps derniers

d'une reprise des cours très suivie et on prévoit le ferme maintien des prix plutôt favorable à la hausse.

D'autre part, c'est un fait constaté chaque année que les ventes du printemps sont toujours celles où s'obtiennent les plus hauts prix ; cette année encore, l'épuisement du stock des laines de France de la campagne dernière a créé dans l'industrie des besoins que devra satisfaire le fabricant dès le début de la saison.

Pour ces raisons, on ne saurait trop engager les éleveurs à effectuer leur tonte courant avril. Leurs laines pourront ainsi parvenir à temps à la première vente du marché aux laines fixée au 13 mai.

Pour tous renseignements et conditions de vente, on doit s'adresser à M. E. Fouque, directeur de la Société, 27, impasse des Saintes-Claire, à Amiens (Somme).

La Fièvre aphteuse.

Les inquiétudes provoquées par l'explosion de la fièvre aphteuse sur plusieurs points du territoire ne doivent pas être exagérées ; mais il serait extrêmement imprudent de ne pas signaler les points sur lesquels la maladie se manifeste. Il convient, en effet, que les cultivateurs soient renseignés à cet égard, pour prendre les précautions que les circonstances leur commandent.

On sait que l'épidémie actuelle a son origine dans les foyers qui existaient depuis longtemps dans les pays voisins. Les premières atteintes ont été constatées sur la frontière, dans le département de la Haute-Savoie et dans l'arrondissement de Gex (Ain) ; un peu plus tard, la maladie s'est montrée dans une ferme des environs de Versailles, d'où elle ne paraît pas s'être étendue. D'autres foyers ont été ensuite découverts, d'abord dans la Seine-Inférieure, puis dans celui de la Somme. Dans ce dernier département, la maladie s'est manifestée dans une ferme de la commune du Crotoy, d'abord sur quatorze vaches qui y avaient été introduites quelques jours auparavant de la gare de Longueville (Seine-Inférieure), puis sur d'autres vaches qui avaient cohabité avec elles.

Dans tous les foyers connus, des mesures rigoureuses ont été prises pour enrayer la propagation de la maladie.

La Commission de l'agriculture à la Chambre des Députés a adopté, après avoir entendu M. Pams, ministre de l'agriculture, le projet de loi relatif à la fièvre aphteuse. On doit espérer que ce projet sera rapidement voté par le Parlement.

Une algarade vient de se produire en Angleterre, causée aussi par la fièvre aphteuse. La maladie a été signalée le 10 mars dans la ferme de Brooklands, à Chobham, dans le comté de Surrey. L'inspecteur du service sanitaire constata que six bêtes bovines et quatre pores en étaient manifestement atteints. Immédiatement, l'arrêté déclarant l'infection fut publié, et toutes les mesures d'isolement ordonnées par la loi ont été prises rigoureusement. Le 13 mars, il fut procédé à l'abatage de tous les animaux et de ceux qui avaient été exposés à la contagion, à savoir 25 bêtes bovines, 7 pores et 165 moutons : sur ce nombre, 18 bêtes bovines et 5 pores furent reconnus malades. On compte avoir ainsi éteint le foyer menaçant.

En Allemagne, dans la discussion du budget par le Reichstag, M. le Dr Roesicke, président du *Bund der Landwirte*, s'est plaint que l'ouverture de la frontière du côté de la France n'ait pas amené la baisse du prix de la viande qu'on espérait, et que le seul résultat ait été de relever les prix en France; il a insisté sur la nécessité de maintenir la fermeture de la frontière, afin de préserver le bétail allemand de toute contagion. M. Delbrück, secrétaire d'Etat, a répondu qu'en autorisant l'ouverture de la frontière du côté de la France, il avait exigé qu'elle fût de nouveau fermée dès que l'état du bétail français pourrait susciter quelque crainte, et que cette prescription a été rigoureusement observée. Il a constaté, avec raison, que l'ouverture de la frontière n'a pu, dans aucun cas, être mise en corrélation avec l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit en Allemagne. Il aurait pu ajouter que cette épidémie y sévissait auparavant, et que l'activité du commerce du bétail qui a été la conséquence de l'ouverture de la frontière n'a pas été, malgré toutes les précautions, étrangère à l'infection qui s'est manifestée en France.

Les achats directs pour l'armée.

Dans la discussion du budget du ministère de la Guerre qui se poursuit actuellement, un député, M. Auguste Lacour, a, dans la séance du 17 mars, attaqué les méthodes d'achats directs de grains pour les fournitures militaires, qui sont en cours, quoique toujours à titre d'essai, depuis plusieurs années. A ces attaques, M. Clémentel, rapporteur, a riposté en excellents termes, comme il suit :

« Nous considérons comme un immense avantage le développement de ces achats directs. Nous avons vu fonctionner ce système, de l'autre côté de la frontière, en Allemagne et en Autriche. Dans ces deux pays, la

collaboration des ministères de l'Agriculture et de la Guerre a fait surgir, sur tout le territoire, des associations coopératives de producteurs, de petits cultivateurs.

« Ils ont construit, avec les subventions de l'Etat, ces « maisons de blé » appartenant aux coopératives, où se centralise la récolte des coopérateurs qui reçoivent un premier paiement dès l'entrée du blé au magasin, et le surplus par voie de répartition après vente totale. Ils sont arrivés ainsi à un commencement de régularisation des prix tout à l'avantage des petits propriétaires.

« Chez nous, au lendemain de la récolte, le paysan doit trop souvent la réaliser, tantôt pour payer sa ferme, tantôt pour payer l'intérêt d'une dette, pour acheter les animaux ou produits dont il a besoin. Il jette son blé sur le marché, sans connaître ni les chiffres de la récolte, ni les prix probables pour la campagne qui commence; et c'est parfois le commerce qui, bien renseigné, profite de ce que ne sait pas le paysan.

« Si nous parvenions, grâce à l'extension des achats directs, à faire créer de semblables coopératives et à leur faire construire des greniers communs — ce qui se pratique en Allemagne, et y réussit, peut bien se pratiquer chez nous — nous ferions œuvre utile, non seulement pour le cultivateur que nous affranchirions de l'intermédiaire, mais aussi pour la défense nationale. Ces greniers à blé deviendraient, chez nous, ce qu'ils sont en Allemagne, des magasins d'approvisionnements naturels pour la mobilisation. »

M. Berteaux, ministre de la Guerre, a ajouté que, lorsque le régime aura cessé d'être provisoire, lorsqu'il aura été consolidé, lorsque le cultivateur saura qu'en apportant de bonne marchandise, il est certain de trouver un acheteur, on obtiendra des résultats encore supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Il est à souhaiter que cette consolidation ne tarde plus désormais.

La production du sucre par hectare et les rendements industriels en France et en Allemagne.

Nous occupons en France le septième rang, parmi les principaux pays producteurs de sucre en Europe, pour la production du sucre par hectare et le huitième rang pour la production en sucre brut par 100 kilog. de betterave.

(Le sucre, exprimé en raffiné, est égal au sucre multiplié par 0.9).

Le tableau suivant, dressé par M. Sachs, pour les dix dernières années 1900-1910 le prouve (1) :

	Sucre brut par hectare	Sucre brut par 100 kilogr. de betteraves	Récolte de betteraves par hectare
France	3 616 ^k	12 ^k 86	28 170 kil.
Allemagne	4 586	15.61	29 480 —
Autriche-Hongrie ...	3 690	15.28	23 580 —
Russie.....	2 051	14.46	14 220 —
Belgique.....	4 164	14.01	29 800 —
Pays-Bas	3 798	14 56	26 090 —
Suède	4 006	14.50	27 620 —
Danemark.....	3 698	13.22	27 970 —

Cependant, les pertes de fabrication ne sont pas plus élevées en France qu'à l'étranger. C'est ce qui ressort des nombreux résultats de contrôle qui ont été publiés, jusqu'à ce jour, dans la littérature sucrière internationale.

C'est donc la production du sucre, dans le champ, qui, en France, est restée inférieure.

D'autre part, les essais culturaux que nous faisons chaque année, depuis sept ans, dans une douzaine de fermes, sur les différentes variétés de graines de betteraves à sucre, montrent que la richesse des variétés, couramment employées en pratique, n'a pas, par elle-même, une grande influence sur la production du sucre par hectare.

Ainsi que je l'ai déjà écrit dans ce journal, la production du sucre par hectare est plutôt une caractéristique de variété qu'une caractéristique de richesse.

En d'autres termes, ce n'est pas parce qu'une variété sucrière donne des betteraves moins riches, qu'elle donnera forcément moins ou plus de sucre par hectare.

(1) Dans ces chiffres, est compris, pour l'Allemagne, le sucre des sucreries, qui représente 3 à 4 0/0 de la production allemande. Il n'y a pas de sucreries en France.

Cependant, il ne faudrait pas encore appliquer ces observations aux betteraves extra riches du moment. Celles-ci ont des caractères qui ne sont pas encore fixés par une sélection suffisamment longue.

Elles sont plus sensibles aux conditions climatologiques et souvent elles donnent moins de sucre par hectare.

Jusqu'à maintenant, l'effort de la sélection s'est surtout porté du côté de la richesse, de sorte que la notion de betterave extra riche correspond à une richesse qui s'accroît sans cesse. Jusqu'à quelle limite pourra aller le sélectionneur ? On ne peut encore le dire, en ce moment. Toujours est-il qu'on constate en Allemagne une tendance plus marquée à porter l'effort de la sélection, à la fois, sur le poids et sur la richesse.

Le cultivateur et le fabricant doivent suivre ces efforts avec attention, mais n'accepter, dans la pratique, que les variétés qui ont fait leurs preuves. C'est un point très important.

* * *

J'ai rappelé plus haut les chiffres de statistique qui se rapportent aux principaux pays sucriers d'Europe. Ils montrent que l'Allemagne produit à peu près 900 kilogr. de sucre de plus par hectare que la France et cela, avec un rendement, par 100 kilogr. de betteraves, qui dépasse d'environ 2 0/0 celui de la France.

D'autre part, on cultive de la betterave à sucre à peu près partout en Allemagne : on en cultive dans la Prusse Rhénane, en Alsace et dans le grand-duché de Bade. On en cultive dans la Hesse, le Hanovre, le Brunswick, le Brandebourg, la province de Saxe, le royaume de Saxe, la Silésie. Enfin on en cultive aussi dans tout le nord de l'Allemagne : Mecklembourg, provinces de Prusse orientale et de Prusse occidentale, Pologne, etc.

Je fais remarquer en passant qu'il n'en est pas de même en France : il n'y a guère que 12 départements qui cultivent la betterave à sucre et encore la grande majorité des cultures de betteraves se trouve dans 5 départements de la région du Nord.

Cette simple constatation explique pourquoi les fermes à betteraves allemandes peuvent ramener moins souvent la betterave dans les mêmes champs et lui réserver les meilleures terres.

Mais voyons comment varient les rendements et la richesse dans les différents pays (royaumes, grands-duchés, duchés, etc.) de l'Allemagne.

Les statistiques de l'Empire nous renseignent à ce sujet, et je vais en extraire les chiffres qui se rapportent aux cinq années 1904-1909, en même temps que le nombre d'hectares ensemencés pour l'année 1908-1909.

Les voici, par ordre de production de sucre brut par hectare (moyennes des cinq années en question) :

	Sucre brut brut par hect. en kilogr.	Sucre extrait par 100 k. de betteraves.	Hectares cultivés en 1908-1909
Duché d'Anhalt (près de Halle)...	4 950	15.28	19 933
Province de Saxe	4 730	15.24	106 955
Duché de Brunswick.....	4 670	15.10	23 239
Thuringe.....	4 570	15.72	6 268
Hanovre et Schleswig.....	4 560	15.55	38 055
Posen.....	4 550	15.71	51 784
Silésie.....	4 499	15.63	62 568
Bavière.....	4 470	14.72	4 025
Alsace et grand duché de Bade..	4 470	14.59	2 197
Hesse.....	4 390	14.09	4 822
Poméranie.....	4 430	15.64	24 855
Brandebourg.....	4 090	15.27	18 298
Hesse-Nassau.....	4 000	14.82	2 126
Westphalie	3 960	15.06	4 423
Prusse Rhénane	3 930	13.80	16 693
Wurtemberg.....	3 910	14.47	2 883
Royaume de Saxe.....	3 900	14.84	4 492
Prusse orientale et occidentale...	3 890	15.43	23 991
Mecklembourg	3 890	14.89	18 578
Total.....			436 185

Comme on le voit :

1° L'Anhalt et la province de Saxe produisent à peu près 4.000 kilogr. de sucre par hectare de plus que la région du Rhin, le royaume de Saxe et le nord de l'Allemagne. Je note en passant que le royaume de Saxe est voisin de la province de Saxe et de l'Anhalt.

2° L'Anhalt, la province de Saxe, le Brunswick, la Thuringe, le Hanovre, c'est-à-dire la région de Halle, Cöthen, Magdebourg, Brunswick,

Hanovre, ensemencent à peu près 200 000 hectares, ce qui représente presque la moitié des emblavements allemands.

Ces pays produisent, en même temps, la plus grande quantité de sucre par hectare et se livrent, sur une grande échelle, à la production de la graine de betteraves.

Si l'on ajoute à cela que la betterave est cultivée à peu près partout de la même façon en Allemagne et cela, avec de bonnes variétés, on voit que les questions de sol, d'assolement, voire même de climat (le centre de l'Allemagne a plutôt un climat continental), exercent une influence marquée en ce qui concerne la culture de la betterave à sucre.

Une question se pose maintenant : A quelle richesse saccharine de betteraves, à quelle production réelle de sucre dans le champ, correspondent les chiffres qui viennent d'être cités ?

Les quantités de sucre qui figurent dans la présente note sont exprimées en sucre brut. Pour avoir le sucre exprimé en raffiné, on multiplie généralement le sucre brut par 0.9.

En Allemagne, les fabriques font généralement du sucre roux, alors qu'en France, on fait généralement du sucre blanc.

C'est ce qui explique pourquoi les usines allemandes ont moins de mélasses par 100 kilogr. de betteraves que les usines françaises.

Les usines allemandes produisent, par 100 kilogr. de betteraves, à peu près 1 kil. 8 à 2 kilogr. de mélasse à 50 0/0 de sucre. Il passe donc à peu près 1 kilogr. de sucre dans la mélasse, toujours par 100 kilogr. de betteraves.

Les pertes de fabrication sont aussi élevées en Allemagne qu'en France : les auteurs allemands les fixent, en moyenne, à 1.2 de sucre par 100 kil. de betteraves.

Connaissant le rendement industriel allemand par 100 kil. de betteraves, on peut remonter assez facilement à la richesse approximative des betteraves.

Le duché d'Anhalt accuse, pour les années 1904-1909, des rendements moyens de 4.930 kilogr. de sucre brut par hectare et de 15 kil. 28 de sucre brut par 100 kilogr. de betteraves,

On aurait, exprimé en raffiné :

$$4.930 \times 0.9 = 4.437 \text{ kil. de sucre par hectare.}$$

$$15.28 \times 0.9 = 13.752 \text{ de sucre par 100 kil. de betteraves.}$$

Si l'on tient compte des pertes de fabrication et du sucre qui passe dans la mélasse, on obtient, pour la richesse moyenne approximative des betteraves, $13.75 + 1.75 (1) + 1.20 = 16.70$.

Le rendement en betteraves par hectare est :

$$\frac{4.930 \times 100}{15.28} = 32.264 \text{ kilogr.}$$

Donc l'Anhalt a produit, pendant les années 1904-1909 (y compris l'année sèche 1904), une moyenne de 32.264 kilogr. de betteraves à 16.70 0/0 de sucre, soit 5.404 kilogr. de sucre en terre par hectare.

Voyons maintenant la Prusse rhénane, c'est-à-dire la partie de Prusse qui est dans les environs de Cologne :

Elle a produit pendant les cinq années (1904-1909) 3.930 kilogr. de sucre brut par hectare et 13.80 de sucre brut par 100 kilogr. de betteraves.

Si l'on traduit ces chiffres en raffiné, cela fait :

$$3.930 \times 0.9 = 3.537 \text{ kilogr. de sucre raffiné par hectare ;}$$

$$13.8 \times 0.9 = 12.42 \text{ de sucre raffiné par 100 kilogr. de betteraves.}$$

Si l'on tient compte des pertes de fabrication (environ 1.20) et du sucre de la mélasse (environ 1 kil. 75), on arrive pour la richesse saccharine moyenne de la betterave à :

$$12.42 + 1.20 + 1.75 = 15.37$$

Quant au poids de betteraves récoltées, il a été de :

$$\frac{3.930 \times 100}{13.8} = 28.478$$

En résumé, en appliquant aux rendements allemands le calcul inverse de celui qu'on fait à l'étranger pour interpréter les rendements français, on trouve que pendant les années 1904-1909 les pays allemands ont obtenu, en réalité, dans les champs :

Dans l'Anhalt : 32.264 kilogr. de betteraves à 16.70 0/0 de sucre, soit 5.404 kilogr. de sucre, en terre, par hectare.

(1) Quand on fait du sucre blanc, on obtient, par 100 kilogr. de betteraves, à peu près 3 kil. 8 de mélasse à 45-46 0/0 de sucre soit, environ, 1 kil. 75 de sucre de mélasse.

Et dans la Prusse rhénane : 28.478 kilogr. à 15.37 0/0 de sucre, soit 4.377 kilogr. de sucre, en terre, par hectare.

Comme on le voit, la région rhénane se rapproche de beaucoup de rayons français.

Dans les chiffres de pertes indiqués ci-dessus, ne figurent pas les pertes éventuelles du sucre pendant la conservation des betteraves en silos. Les conditions de livraison des betteraves sont si différentes en France et en Allemagne qu'on ne peut établir de comparaison à ce sujet. Pour s'en rendre compte, il suffit de consulter mon rapport sur la culture de la betterave à sucre en Allemagne, en Autriche et en Belgique.

EMILE SAILLARD,

Directeur du Laboratoire d'études du Syndicat
des Fabricants de sucre de France.

Société des Agriculteurs de France

Sur la question des Syndicats, M. le comte de Berthier-Bizy, fait la communication suivante :

« Pris entre deux syndicats puissants, celui des marchands de bois et celui des ouvriers, j'ai été amené à chercher une solution qui me permette d'être assuré d'exploiter mes bois et de le faire d'une manière un peu plus rémunératrice qu'auparavant. J'avais donc décidé :

« 1° D'exploiter directement;

« 2° De créer un syndicat ouvrier qui, composé d'ouvriers triés, put assurer mon exploitation.

« Pour arriver à réaliser cette deuxième condition, j'avais, dès le mois d'avril 1909 réuni quelques-uns des ouvriers qui avaient eu à souffrir de l'effroyable servage que leur imposait le syndicat rouge (affilié à la C. G. T.), ou qui, indépendants, n'avaient pu travailler qu'en subissant sur leurs salaires une retenue de 15 pour 100 au profit de la C. G. T. Ces ouvriers (4 ou 5) formèrent le *Syndicat bûcheron indépendant de Parigny-les-Vaux*, déposèrent régulièrement leurs statuts et retournèrent, sans qu'il fut question d'autre chose, aux travaux agricoles. Le mois de novembre arrivé, époque à laquelle nous commençons nos coupes, les difficultés surgirent comme d'habitude entre propriétaires, marchands et ouvriers, et le mois se passa sans qu'on travaillât; il semblait vouloir en être de même en décembre, quand le syndicat indépendant commença

à entrer officiellement en pourparlers avec moi. Alors d'autres ouvriers, environ une dizaine, vinrent se joindre aux premiers, et, comme ils étaient assez nombreux, je pouvais dès lors entreprendre la coupe de douze hectares que je leur réservais. Pour que tout se fit régulièrement, après avoir discuté avec le président du syndicat les prix et les conditions de travail, j'ai passé avec les ouvriers un contrat collectif leur réservant l'exploitation complète de ma coupe. D'un commun accord aussi, nous décidions que les ouvriers non syndiqués pourraient être admis à travailler, mais avec une autorisation dûment donnée par moi et le Syndicat. Ceci convenu, j'ai ajouté : « Si l'exploitation de ma coupe est bien faite et que je place d'une façon avantageuse mes produits, je ferai un don à la caisse de votre syndicat; la valeur de ce don sera laissée entièrement à mon appréciation, car je ne vous tiendrai pas au courant de mes chiffres de vente : j'estime que la publication en aurait de gros inconvénients tant pour moi que pour les maisons auxquelles j'aurai vendu. » Le lendemain même, ma coupe était embauchée; les ouvriers des syndicats rouges nous ont quelque peu menacés en paroles, mais ils n'ont jamais paru sur ma coupe : je les avais, d'ailleurs, prévenus que je ferais dresser procès-verbal contre tout ouvrier non autorisé à travailler qui viendrait sur la coupe, et, de plus, que tout travail fait serait payé au syndicat indépendant. Aujourd'hui ma coupe est presque faite (trente ouvriers y terminent l'écorce), et je n'en ai jamais eu d'aussi bien coupée; mes produits ont été vendus sans peine et je suis certain maintenant de couper avec mon syndicat seul mes 30 ou 35 hectares annuels. Chaque ouvrier a reçu un livret où sont portées les sommes reçues; mon don sera réparti entre eux proportionnellement aux sommes portées sur le livret et, par conséquent, au travail fourni; mon intention est de leur faire prendre à chacun, avec leur bénéfice, un livret de caisse de retraite. Mes coupes seront à l'avenir réservées aux trente-cinq ou quarante premiers inscrits : s'il en survenait un plus grand nombre, je créerais des sections, et j'espère que mes voisins voudraient bien à leur tour leur réserver leurs bois.

Faut-il ajouter que j'ai intéressé à la vente mes gardes et régisseur, qui s'en sont occupés avec beaucoup de dévouement, et que les prix et les conditions de travail fixés au contrat collectif étaient admis par le syndicat des propriétaires forestiers nivernais ».

M. le Président félicite M. le comte de Berthier-Bizy de son intelligente et féconde initiative, qui met en évidence les résultats que l'on peut obtenir quand on ne craint pas d'agir au lieu de se borner à gémir sur la dureté des temps.

LES SUCRES

D'après l'*Economiste*, du 14 mars dernier nous relevons les appréciations suivantes notamment en ce qui concerne les sucres.

La tendance est de nouveau très ferme, sur les marchés européens, New-York ne cessant d'élever sa cote, Depuis quelques jours, en somme, l'Europe monte ses prix, parce que l'Amérique monte les siens, et réciproquement. Mais, dira-t-on, dans ces conditions, le mouvement peut aller au delà des limites devant résulter du jeu régulier de l'offre et de la demande. En apparence, oui; en réalité, non.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que partout la demande est active; que, d'autre part, la marchandise n'est pas autrement abondante aux colonies et que, si l'Europe a un excédent de production de 2 millions de tonnes, il y a aussi de par le monde, notamment dans le vieux continent, de grands vides à combler — par la réfection des « invisibles » —, des vides susceptibles d'engloutir une bonne part dudit excédent, ainsi que l'indiquait notre numéro du 7 janvier dernier.

Que verrions-nous, en fin de campagne, si, d'ici là, les « invisibles » se reconstituaient dans une forte proportion, comme cela arrive, d'ailleurs, généralement quand, à une récolte déficitaire, succède une grosse production? Des stocks visibles dépassant de peu ceux fort réduits de l'an passé.

La tendance actuelle n'a donc rien que de très naturel et seule une bonne préparation de récolte pourrait la modifier sensiblement.

MM. Willett et Gray ont ramené leurs estimations à 1.700.000 tonnes pour Cuba, à 293.000 tonnes pour Porto-Rico, à 36.000 tonnes pour la Barbade, et à 36.000 tonnes pour la Réunion. Ils évaluent maintenant la production mondiale pour 1910-1911 (Inde orientale comprise) : sucre de canne, 8,384.000 tonnes; sucre européen de betterave, 8.127.000 tonnes; sucre de betterave des Etats-Unis, 445.000 tonnes; total 16 millions 956.000 tonnes, soit 2.022.486 tonnes de plus que pendant la campagne 1909-1910, dont ils évaluent la production totale à 14.933.514 tonnes.

La récolte de Java est estimée à 1.280.000 tonnes, contre 1.241.726 en 1909-1910 et 1.241.885 en 1908-1909.

Cours. — Nous cotons : blanc n° 3, courant, fr. 33; 4 de mai, fr. 33.50; 4 d'octobre, fr. 31.75; roux, base 88°, fr. 29.87; raffinés, fr. 65.50 et fr. 66.

JURISPRUDENCE

Pouvez-vous détruire une Haie mitoyenne ?

La mitoyenneté crée entre les copropriétaires un état d'indivision forcée dont ils ne peuvent s'affranchir qu'en abandonnant leur part de propriété ; chacun d'eux a sur l'ensemble de la clôture commune un droit égal et ne saurait la dégrader ou la détruire partiellement sans le consentement de l'autre.

L'article 668 du Code Civil crée cependant, à propos des fossés et des haies, une exception à cette règle. En ce qui concerne les haies, il admet que « le copropriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à la charge de construire un mur sur cette limite ».

Voilà des prescriptions très claires : vous pouvez détruire toute la portion d'une haie mitoyenne se trouvant sur votre fonds, mais c'est à la condition de remplacer immédiatement la haie détruite par un mur ; le mur, construit entièrement sur votre terrain, ne sera pas mitoyen ; nous vous rappelons aussi que le jour où votre voisin voudra en acquérir la mitoyenneté, vous ne pourrez pas vous y opposer ; il n'aura qu'à vous rembourser la moitié de vos frais de construction et à vous payer la moitié du terrain occupé par le mur.

De toutes manières, vous êtes sans droits pour obliger votre copropriétaire à supprimer la partie de la haie qui se trouve chez lui. Pouvez-vous le contraindre à couper cette haie à une certaine hauteur ? Nous ne le croyons pas. Une haie, en tant que clôture, est assimilée à un mur ; or, le droit d'exhausser un mur mitoyen est absolu pour chaque communisme, et la Cour de Cassation a même décidé, le 11 avril 1864, que la faculté accordée à tout copropriétaire d'un mur mitoyen de le faire exhausser à ses frais était indépendante du plus ou moins de préjudice que pouvaient en éprouver les autres copropriétaires, comme du plus ou moins d'intérêt que l'exhaussement pouvait présenter pour celui qui voulait l'opérer.

Les prescriptions de l'article 668 ne s'appliquent pas aux arbres mitoyens ; chaque propriétaire a le droit d'exiger que ceux-ci soient arrachés, aussi bien s'ils se trouvent plantés sur la limite de deux fonds que s'ils ont poussé dans l'épaisseur d'une haie mitoyenne.

HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

ALLER

Départ de Mareuil, midi 10 ; de Compiègne, midi 42 ; de Villers-Cotterêts, midi 16 ; de Dammartin, midi 57 ; de Crépy, 1 h. 55 ; d'Auger, 2 h. 05 ; du Luat, 2 h. 08 ; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11 ; de Rully, 2 h. 16 ; de Barbery, 2 h. 23 ; de Borest, 2 h. 27 ; de Montlévêque, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04, arrivée à Crépy, 6 h. 40 ; de Senlis, 8 h. 55, arrivée à Crépy, 9 h. 31 ; (Ces trains desservent toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy).

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 56 ; pour la ligne de Mareuil, à 6 h. 46 ; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Mercuriale du Marché de Senlis

D A T E S des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
14 mars.....	26 »	25 »	» »	» »	16 »	21 »	20 »	19 »
21 —	26 25	25 25	» »	» »	16 »	21 »	20 »	19 »
28 —	26 »	25 »	» »	» »	16 »	21 »	20 »	19 »
4 avril.....	25 75	24 75	» »	» »	16 »	20 »	19 »	18 »
	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Marché de la Villette du Lundi 3 Avril 1911.

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs..... kilog net	1 94	1 60	1 32	1 26	1 90
Vaches..... —	1 94	1 60	1 32	1 26	1 90
Taureaux..... —	1 52	1 40	1 28	1 22	1 58
Veaux..... —	2 50	2 30	2 10	2 »	2 60
Moutons..... —	2 50	2 30	2 10	1 »	2 60
Pores gras..... —	» »	» »	» »	» »	» »
Pores (poids vif)..... —	2 10	2 »	1 90	1 84	2 16

Peaux de moutons : de 2 fr. 75 à 6 25.

Assurances agricoles

L'ABEILLE

Compagnies à PRIMES FIXES

contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

L'ABEILLE-INCENDIE

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

L'ABEILLE-GRÊLE

L'ABEILLE-ACCIDENTS

Accidents du Personnel Agricole, Responsabilité civile
Dommages aux Tiers, Assurances Individuelles
Accidents des Chevaux et Voitures. Accidents de Chasse.

L'ABEILLE-VIE

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales.

Combinaisons spéciales de *L'ABEILLE*
RENTES VIAGÈRES

A. BONAMY

délégué de la Société Agricole de Senlis.

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES *L'ABEILLE*

23, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).

TÉLÉPHONE 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des Exploitations garanties par l'Abcille, dans l'arrondissement de Senlis, est de **24.200 hectares.**

Senlis. — Imp. adm. et comm.

Agence Générale d'Assurances de toute nature

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol
Assurances sur la Vie, Rentes viagères
traitées avec les principales Compagnies Françaises

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie,
à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

EDOUARD PREVOST, Agent Général,
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 11



SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS .

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essence pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois mois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. % par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leurs meules, alcools en baes, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.

TÉLÉPHONE N° 44

ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants du Monde

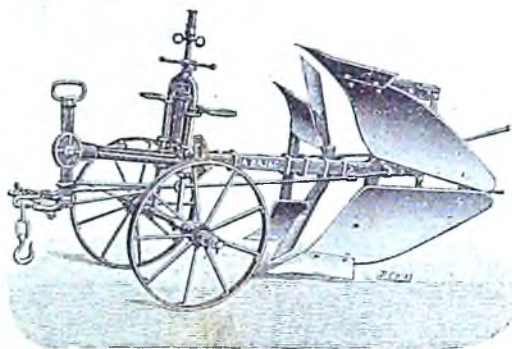
pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES

A. BAJA

O * C * * * *

Ingénieur-Constructeur

SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
Agricoles
Françaises
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1889



Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1900

BRABANT DOUBLE avec Versoirs cylindriques coupe N° 3
pour labours profonds de 0^m30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

Outillage complet et perfectionné pour toutes cultures.

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL